



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 18 MAI 2010
Volume 12 - numéro 14

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 18 mai 2010 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Claude Breault, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, Bernard D'Amours, Christian Ouellet, Vincent Pelletier, mesdames Christiane Séguin et Catherine Boulay.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, messieurs Charles-Aimé Bélanger, France Dubé, commissaires ainsi que monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2010 - # 12
- 5.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2010 - # 13
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Convention de partenariat
 - 6.2 Remplacement de monsieur Bernard D'Amours à titre de directeur de centre à l'Éducation des adultes, de la Formation professionnelle et du Service aux entreprises
 - 6.3 Signataires des effets bancaires de la Commission scolaire et signataires des comptes de banque des écoles
 - 6.4 Services éducatifs identifiés 2010-2011 – primaire et secondaire
 - 6.5 Correction de la résolution # 2009-452-CC
 - 6.6 Plan d'effectif 2010-2011 – personnel de soutien
 - 6.7 Plan d'effectif 2010-2011 – personnel professionnel
 - 6.8 Engagement d'une coordonnatrice au Service des finances
 - 6.9 Soumissions – travaux d'entretien des bâtiments
 - 6.10 Évaluation du directeur général adjoint
 - 6.11 Évaluation du directeur général
 - 6.12 Dérogation à l'âge d'entrée au préscolaire
- 7.0 Varia
 - 7.1 Remerciements
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-513-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2010 - # 12

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 2010 - # 12, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-514-CC)

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 MAI 2010 - # 13**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 mai 2010 - # 13, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-515-CC)

CONVENTION DE PARTENARIAT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que les commissaires ont déjà reçu, avec leur convocation à la présente séance, la dernière version de la convention de partenariat à intervenir avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Monsieur Pelletier précise que la Commission scolaire a déjà reçu la recommandation du MELS régional quant à la confirmation des principaux objectifs à rencontrer et à l'officialisation de la convention par le conseil des commissaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 459.3 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. I-13.3 qui prévoient que le ministre et la commission scolaire doivent convenir, dans le cadre d'une convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les travaux de consultations effectués auprès de l'ensemble des intervenants de la Commission scolaire à propos des objectifs à rencontrer dans le cadre de la convention de partenariat;

CONSIDÉRANT le travail de rédaction effectué en étroite collaboration avec les personnes ressources du MELS régional;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs officialise le document déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE mandater le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, la convention de partenariat à intervenir avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-516-CC)

REMPACEMENT DE MONSIEUR BERNARD D'AMOURS À TITRE DE DIRECTEUR DE CENTRE À L'ÉDUCATION DES ADULTES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que l'on doit prévoir qui assumera les fonctions de direction de centre à l'Éducation des adultes, à la Formation professionnelle et au Service aux entreprises suite à la nomination de monsieur Bernard D'Amours à titre de directeur général de la Commission scolaire.

Monsieur Pelletier précise toutefois que monsieur Bernard D'Amours recommande qu'on assure, dans un premier temps, son remplacement sur une base intérimaire qui s'échelonne du 25 mai 2010 au 7 janvier 2011 inclusivement. En effet, compte tenu que l'on prévoit engager une direction adjointe de centre et que, tout récemment est entrée en fonction une adjointe administrative, monsieur D'Amours considère qu'il y a lieu de voir comment évolueront les choses avant de prendre une décision définitive sur le sujet.

Messieurs D'Amours et Pelletier recommandent donc aux commissaires de nommer madame Louise Roy à titre de directrice de centre par intérim à compter du 25 mai 2010 jusqu'au 7 janvier 2011 inclusivement.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Bernard D'Amours à titre de directeur général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel prévus au Service de l'Éducation des adultes à compter de l'année 2010-2011;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

DE nommer madame Louise Roy à titre de directrice de centre par intérim à l'Éducation des adultes, à la Formation professionnelle et au Service aux entreprises à compter du 25 mai 2010 jusqu'au 7 janvier 2011 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-517-CC)

**SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE
ET SIGNATAIRES DES COMPTES DE BANQUE DES ÉCOLES**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise que l'on doit faire la mise à jour des résolutions qui confirment les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire et des signataires des comptes de banque des écoles.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise les personnes suivantes :

Monsieur Guilmont Pelletier, président;
Monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, vice-président;
Monsieur Bernard D'Amours, directeur général;
Monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint;

à signer conjointement, 2 personnes parmi les 4, les chèques et effets bancaires nécessaires aux opérations financières de la Commission scolaire.

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution # 9801-02-19-CC

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-518-CC)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit autoriser l'ouverture des comptes de banque dans les écoles;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit autoriser les personnes appelées à signer les effets bancaires nécessaires à l'opération courante des comptes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise les titulaires des postes suivants à ouvrir, conformément à la politique en vigueur, un compte de banque pour une école ou un centre :

- le directeur ou la directrice d'école ou de centre concerné;
OU
- le directeur adjoint ou la directrice adjointe de l'école ou du centre concerné;
OU
- l'adjoint administratif d'école (gestionnaire administratif d'établissement);
OU
- le responsable des ressources financières de la Commission scolaire;
OU
- le directeur général;
OU
- le président de la Commission scolaire;

QU'au moins 2 personnes autorisées signent les documents nécessaires à l'ouverture du compte de banque de l'école ou du centre concerné;

QUE les titulaires des postes suivants soient autorisés, par école ou centre, à signer les effets bancaires nécessaires à l'opération courante du compte;

- le directeur ou la directrice d'école ou de centre concerné;
OU
- le directeur adjoint ou la directrice adjointe de l'école ou du centre concerné;
OU
- l'adjoint administratif d'école (gestionnaire administratif d'établissement);
OU
- le responsable des ressources financières de la Commission scolaire;
OU
- le directeur général;
OU
- le président de la Commission scolaire;
OU
- la secrétaire ou la secrétaire d'école concernée;
OU
- l'agent ou l'agente de bureau de l'école ou du centre concerné;
OU
- l'enseignant ou l'enseignante «responsable d'immeuble» de l'école concernée;

QU'au moins 2 personnes autorisées par école ou centre concerné signent les effets bancaires nécessaires à l'opération courante du compte;

QUE la présente résolution s'applique dès son adoption et remplace toute disposition précédente ayant le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-519-CC)

SERVICES ÉDUCATIFS IDENTIFIÉS 2010-2011 – PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le directeur des services éducatifs, monsieur Christian Ouellet, et la directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, madame Christiane Séguin, présentent et commentent les services éducatifs identifiés selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2010-2011.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les services éducatifs à dispenser pour l'année scolaire 2010-2011 selon la prévision de le clientèle préscolaire, primaire et secondaire identifiée, comme présentés séance tenante et dont le résumé est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-520-CC)

CORRECTION DE LA RÉOLUTION # 2009-452-CC

Compte tenu de la démission de monsieur Serge Pelletier, il y a lieu de corriger le nom des signataires, au nom de la Commission scolaire, qui sont spécifiés dans la résolution numéro 2009-452-CC.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Serge Pelletier à titre de directeur général;

CONSIDÉRANT que, dans la résolution # 2009-452-CC, monsieur Serge Pelletier était autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, la transaction à intervenir avec la Municipalité de Saint-Médard;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

DE corriger la résolution # 2009-452-CC et de prévoir que le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-521-CC)

PLAN D'EFFECTIF 2010-2011 – PERSONNEL DE SOUTIEN

Le conseiller en gestion de personnel, monsieur Vincent Pelletier, présente et explique la teneur du Plan d'effectif 2010-2011 du personnel de soutien. Il résume les postes à maintenir, les postes en surplus à être abolis et les nouveaux postes à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

D' le Plan d'effectif 2010-2011 du personnel de soutien comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2010;

D'annexer ledit Plan d'effectif à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-522-CC)

PLAN D'EFFECTIF 2010-2011 – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente et explique la teneur du Plan d'effectif 2010-2011 du personnel professionnel. Il résume les postes à maintenir, les postes en surplus à être abolis et les nouveaux postes à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

D' le Plan d'effectif 2010-2011 du personnel professionnel comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2010;

D'annexer ledit Plan d'effectif à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-523-CC)

ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE AU SERVICE DES FINANCES

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que le poste de régisseur au Service des finances est devenu vacant suite au retour de son titulaire sur son poste d'origine. De plus, un autre employé cadre au Service des finances prendra sa retraite dans un avenir plus ou moins rapproché. Il y a donc lieu, afin d'assurer une stabilité dans le service, de combler un poste de coordination et ce, dans le même esprit que la réorganisation administrative présentée par la direction générale à la dernière séance du conseil des commissaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-506-CC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage madame Emmanuelle Ouellet à titre de coordonnatrice au Service des finances selon les termes d'un contrat à durée indéterminée à compter du 14 juin 2010 auquel s'applique une probation d'une période de 2 ans.

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-524-CC)

SOUSSIONS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle les différents travaux d'entretien à réaliser sur certains bâtiments de la Commission scolaire et, par conséquent, il présente les résultats des divers appels d'offres publics réalisés.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux d'enlèvement d'amiante / phase 2 à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 7 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Benoît Jobin inc.» de Vanier pour la somme de 182 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Benoît Jobin inc.» de Vanier pour les travaux d'enlèvement d'amiante / phase 2 à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-525-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement des portes et de la fenestration au siège social de la Commission scolaire à Cabano;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 7 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 265 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour le remplacement des portes et de la fenestration au siège social de la Commission scolaire à Cabano;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-526-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, Architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement des fenêtres à l'École des Verts-Sommets de Saint-Athanase;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, Architecte» suite à l'ouverture, le 13 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Dumais et Pelletier inc.» de Saint-Pascal pour la somme de 73 825 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Dumais et Pelletier inc.» de Saint-Pascal pour le remplacement des fenêtres à l'École des Verts-Sommets de Saint-Athanase;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-527-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, Architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement des fenêtres à l'École des Parchemins de Saint-Elzéar;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, Architecte» suite à l'ouverture, le 13 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Maurice Bérubé et Fils inc.» de Cabano pour la somme de 53 200 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Maurice Bérubé et Fils inc.» de Cabano pour le remplacement des fenêtres à l'École des Parchemins de Saint-Elzéar;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-528-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de toilettes à l'École Gérard-Raymond de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 14 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal pour la somme de 69 600 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Andrée Truchon, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal pour la réfection des salles de toilettes à l'École Gérard-Raymond de Trois-Pistoles;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-529-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement des portes et de la fenestration au Sous-centre administratif de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 14 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal pour la somme de 291 400 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal pour le remplacement des portes et de la fenestration au Sous-centre administratif de Trois-Pistoles;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-530-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Carl Charron, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement des fenêtres à l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Carl Charron, architecte» suite à l'ouverture, le 18 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Dumais et Pelletier inc.» de Saint-Pascal pour la somme de 64 820 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Dumais et Pelletier inc.» de Saint-Pascal pour le remplacement des fenêtres à l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-531-CC)

ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique, qu'en vertu du Règlement sur les conditions d'emploi du personnel hors-cadres, il doit procéder à l'évaluation du directeur général adjoint et recommander le niveau du boni forfaitaire à accorder à ce dernier.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation faite par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire comme déterminé dans l'évaluation du hors-cadre, laquelle est conservée dans son dossier personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-532-CC)

ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation du directeur général.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les objectifs 2009-2010 fixés par le conseil des commissaires au directeur général;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation au conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire comme déterminé dans l'évaluation du hors-cadre, laquelle est conservée dans son dossier personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-533-CC)

DÉROGATION À L'ÂGE D'ENTRÉE AU PRÉSCOLAIRE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente une demande de dérogation à l'âge d'admission d'un enfant au préscolaire 5 ans pour l'année scolaire 2010-2011.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation à l'âge d'admission au préscolaire 5 ans pour l'année scolaire 2010-2011 formulée par un parent de Trois-Pistoles pour leur enfant né le 21 octobre 2005 et acheminée aux Services éducatifs respecte les procédures prévues à la Loi sur l'instruction publique, aux règles et politiques de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation intellectuelle de l'enfant par une ressource professionnelle qualifiée du domaine privé;

CONSIDÉRANT la rencontre du 7 mai 2010 avec les parents, la direction de l'école, la ressource professionnelle de la Commission scolaire et la direction des Services éducatifs, où il a été convenu d'accepter les recommandations inscrites au rapport d'évaluation;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction des Services éducatifs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

D'accepter la demande de dérogation à l'âge d'admission au préscolaire 5 ans de l'enfant concerné pour le début de l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-534-CC)

REMERCIEMENTS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs remercie monsieur Serge Pelletier pour les années qu'il a consacrées à sa fonction de directeur général et où il a su démontrer une grande disponibilité, une très bonne implication, une bonne écoute et une très bonne compréhension du rôle des commissaires et du conseil.

DE lui souhaiter bonne chance et beaucoup de satisfaction dans le nouveau défi qui se présente à lui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-535-CC)

PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe sur la fin des travaux d'agrandissement de l'École Gérard-Collin et le début des divers travaux prévus d'entretien et rénovation dans les écoles. Le directeur général donne les informations nécessaires.

On rappelle les noms des commissaires qui seront présents au Méritas de l'École secondaire de Cabano qui se déroulera le 26 mai prochain.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 juin 2010 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-536-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale